



# RAPPORT ANNUEL 2019

  
**copré**  
LA COLLECTIVE  
DE PRÉVOYANCE  
DEPUIS 1974

## VOIR PLUS LOIN, VOIR DEMAIN

TOTALEMENT INDÉPENDANTE, COPRÉ CONCENTRE SES EFFORTS SUR UNE CROISSANCE DURABLE LUI PERMETTANT **DE CONTINUER À RENFORCER SA POSITION D'ACTEUR IMPORTANT SUR LE MARCHÉ DE LA PRÉVOYANCE.**

Reflet de sa stratégie de développement et de sa capacité à voir plus loin, l'internationalisation de tous les services de la Fondation est effective depuis le 1er janvier 2018. Ce fut une étape importante pour Copré qui a finalisé ainsi le processus d'indépendance entamé il y a 20 ans. Une nouvelle équipe, composée de professionnels qualifiés dotés de compétences élevées en matière de prévoyance, de finance et d'investissement, poursuit les objectifs fixés par le Conseil de fondation : sur le marché, Copré ambitionne de poursuivre la consolidation de sa position en Suisse romande et de

progresser désormais aussi en Suisse alémanique en s'appuyant sur son réseau de courtiers et partenaires nécessaires à son développement. Cette évolution est possible grâce à la confiance de ses assurés et affiliés. Copré met tout en œuvre pour répondre à leurs attentes dans la durée, remplir ses engagements et ainsi être un prestataire fiable, solide et transparent, qui place l'intérêt de ses assurés au centre de la relation et de la gestion.

04 RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA DIRECTION

–

07 RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

–

11 BILAN

–

12 COMPTE D'EXPLOITATION

–

14 ANNEXES

–

48 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



# RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA DIRECTION

---

**La Collective de Prévoyance – COPRE a poursuivi, durant l'année 2019, sa solide et qualitative croissance. 148 nouvelles entreprises se sont affiliées à notre Fondation, plus de 2'500 assurés actifs nous ont rejoint et le total du bilan a augmenté de 41% pour atteindre 2.73 milliards de CHF.**

**Avec une performance des placements de 10.11% dans un environnement exceptionnel soutenu par les banques centrales, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer pour 2019 un intérêt de 3,0% sur les avoirs de vieillesse des assurés. Le degré de couverture s'élève au terme de l'exercice à 108,25%, calculé avec un taux d'intérêt technique de 1,75%.**

A l'heure de commenter les éléments principaux de l'exercice, il faut tout d'abord rappeler que Copré a réalisé, en 2019, sa seconde année dans sa nouvelle organisation structurelle. Toutes nos activités sont désormais effectuées « à l'interne », avec un effectif de 25 collaborateurs, ce qui nous permet de souligner nos quatre valeurs clés :

- L'indépendance  
Nous ne sommes sous l'influence d'aucune institution externe et vouons l'ensemble de nos forces à nos affiliés.
- La transparence  
Nous avons à cœur d'informer nos affiliés de manière claire et transparente.
- La sécurité  
Nous œuvrons avec une double attention : augmenter les prestations de la Fondation tout en pondérant ses risques.
- La flexibilité  
Notre solution est votre solution.

Nous pouvons nous réjouir que notre croissance solide et qualitative s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

148 entreprises nous ont rejoint en 2019, ce qui porte leur nombre à 913. L'effectif des assurés actifs a augmenté de plus de 2'500 personnes pour atteindre 13'190. Le total du bilan s'établit à CHF 2'728'113'107. Enfin, le nombre de rentiers s'élève à 2'170.

Notre croissance s'inscrit dans la durée, car celle-ci s'est poursuivie au début de l'année 2020.

Nous avons renforcé, durant l'année écoulée, les fondamentaux de notre Fondation (bases statistiques, financières et actuarielles). Le rapport rentiers / assurés actifs est passé de 34,5% à 27,8% (16,3% de l'effectif total de notre Fondation est composé de rentiers). L'âge moyen de notre effectif s'élève à 41,9 ans.

Afin de maintenir une couverture intégrale des risques biométriques (invalidité et décès), nous avons conclu dès le 1er janvier 2020 un contrat de réassurance congruente et intégrale auprès d'elipsLife.

La performance des placements 2019 a atteint un excellent résultat de 10,11% grâce à l'évolution très positive des marchés des actions. Ce fut une année exceptionnelle, en ligne avec l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses qui affichait une performance annuelle de 11,48%, la deuxième meilleure année depuis le lancement de l'indice en 2000.

Au vu de ces éléments, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer un intérêt rémunérateur de 3,0% sur l'ensemble des avoirs de vieillesse de nos assurés actifs, portant ainsi le degré de couverture à 108,25%, reflétant aussi la consolidation de nos provisions techniques (provision de longévité, provision pour taux de conversion non-actuariel et autres provisions).

Durant l'année écoulée, nous avons poursuivi le renforcement de notre gouvernance. Désormais, les tâches, responsabilités et compétences du Conseil de fondation, de la Commission de placement, de la Direction générale et du Comité de direction sont clairement définies.

A ce propos, l'Assemblée générale des délégués devra approuver la nouvelle version des statuts de la Fondation.

Nous avons également porté une attention particulière à notre environnement de contrôle : traitements comptables optimisés, système de contrôle interne amélioré et sécurité informatique renforcée.

Aucun mandat de membres du Conseil de fondation n'arrive à échéance en 2020.

Madame Christina Rancic, présidente de notre Fondation pendant plus de dix ans et membre du Conseil de fondation depuis 2003, a décidé de quitter ses fonctions. Nous tenons à remercier chaleureusement Christina pour son active implication dans le développement de COPRE durant ces dernières années.

Un processus d'élection pour le siège d'un « représentant des employeurs » a été initié. L'élection complémentaire aura également lieu lors de la prochaine assemblée.

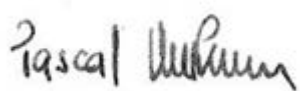
Le Conseil de fondation et la Direction constatent avec plaisir que le développement de COPRE est riche en promesses, notre attractivité est reconnue. Nous poursuivons ainsi notre volonté affichée de devenir un acteur majeur de la prévoyance professionnelle en Suisse.

Nous suivons bien entendu de manière très attentive les répercussions à différents niveaux au sein de notre Fondation (performance des placements, répercussions sur l'activité commerciale, impacts au niveau de notre clientèle, nouvelle organisation de notre structure, etc.) causées par les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19 (Coronavirus). Nous avons déjà agi et pris de nouvelles mesures. Nous informons aussi nos affiliés mensuellement par une communication spécifique.

Le Conseil de fondation et la Direction remercient très sincèrement les entreprises affiliées et les assurés pour leur confiance, ainsi que les collaborateurs de COPRE pour leur engagement sans faille qui nous a permis de réaliser avec succès les objectifs fixés.

Le Conseil de fondation

La Direction

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Roch', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Kuchen', written in a cursive style.

Claude Roch, Président  
Genève, le 31 mars 2020

Pascal Kuchen, Directeur général



# RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

---

**Malgré les turbulences géopolitiques et un ralentissement économique global, l'année 2019 s'est finalement révélée être un millésime exceptionnel, grâce à la « main invisible » des banquiers centraux.**

Sur un fond de conflit commercial entre la Chine et les Etats-Unis, la croissance du PIB mondial a nettement ralenti durant l'année 2019, passant de 3.6% à 3% en fin d'année. Ce ralentissement a surtout affecté les pays exportateurs comme la Chine et l'Allemagne, mais aussi la Suisse, dont l'économie est largement liée à la santé de ces deux poids lourds. Le marché du travail n'a pas été impacté et est resté très robuste, que ce soit aux Etats-Unis ou en Suisse, où les chiffres du chômage atteignent des niveaux historiquement bas. En dépit des rebondissements géopolitiques liés aux conflits commerciaux, au Brexit et à un regain de tensions au Moyen-Orient, la volatilité des marchés est restée contenue et l'optimisme a rapidement repris le dessus après un mois de décembre 2018 qui avait été catastrophique.

Ce retour de la propension au risque s'explique par le revirement rapide des banquiers centraux et de la Réserve Fédérale américaine (FED) en particulier. Dès le début de l'année 2019, il est devenu clair que le cycle de hausse des taux d'intérêts initié en 2018, qui avait coûté si cher aux marchés financiers, était à présent terminé. La crainte réelle d'une récession aux Etats-Unis et le calendrier électoral américain ont convaincu la FED de faire une pause avant de baisser à nouveau les taux à 3 reprises à partir de juillet. La FED a également relancé sa politique d'achats d'actifs qui était gelée depuis 2015 afin de soutenir les marchés financiers. Elle a été imitée en cela par la Banque Centrale Européenne (BCE), qui a abaissé son taux directeur à -0.5%. Cette réouverture franche du robinet des liquidités a redonné de la vigueur à tous les actifs risqués qui ont souvent battu de nouveaux records.

L'indice des actions suisses SPI s'est apprécié de plus de 30%, suivi de près par l'indice des actions internationales qui a gagné près de 25% en CHF. Même les obligations et les matières premières ont connu des performances positives, de l'ordre de 2% à 7% environ, avec une mention spéciale pour l'or qui a progressé de plus de 16%. Les placements alternatifs ont également connu des hausses de l'ordre de 3% à 9% selon qu'on parle des Hedge Funds ou des fonds de Private Equity.

Cet environnement exceptionnel a permis aux caisses de pensions suisses d'afficher des rendements records, les meilleurs depuis plus de 10 ans !

La performance des placements de notre Fondation en 2019 a été de 10.11%, un bon résultat, en ligne avec la moyenne des fondations de prévoyance de plus de 1Mrd qui s'affiche à 10.45%, selon l'indice « Performance des caisses de pension » publié par l'UBS.

Il faut être conscient qu'avec les afflux de liquidités importants provenant de nos nouveaux affiliés, il nous est pratiquement impossible d'être en-dessus de la moyenne dans un contexte où les marchés financiers progressent autant et où la détention de liquidités est pénalisée par des taux négatifs. Notre allocation importante en immobilier direct et en placements alternatifs, plus de 40% des actifs, qui nous avait permis de faire mieux que la plupart de nos pairs en 2018, a continué de bien performer en 2019 mais avec des résultats beaucoup moins spectaculaires que les actions cotées en particulier.

#### **Activités de la Commission de placement**

La Commission de placement a tenu 8 séances en 2019.

Les principales décisions prises se sont articulées autour de 2 axes stratégiques principaux : D'une part la poursuite de l'implémentation du concept core/satellite, qui permet d'améliorer la couverture des marchés et la diversification, et d'autre part l'inclusion de nouveaux investissements remplissant les critères de durabilité.

Parmi ces nouveaux investissements responsables, la Commission a sélectionné un fonds actif dans la Microfinance, un mécanisme qui permet l'accord de prêts à des particuliers, artisans ou micro-entrepreneurs, dans les pays émergents, participant ainsi à la lutte contre la précarité et à la création de petites entreprises et d'un tissu économique local durable.

Un autre secteur retenu est celui des obligations vertes, ou green bonds, qui sont des emprunts obligataires émis par des états, des entités supranationales ou des entreprises dans le but de financer des projets contribuant à la transition écologique.

Le compartiment des actions satellites a été renforcé par l'inclusion de deux nouveaux fonds investissant dans les entreprises suisses et étrangères sur la base de facteurs de risque autres que la pondération dans les indices boursiers. Parmi les critères utilisés on retrouve la qualité du bilan, la volatilité, la valorisation ou la dynamique de marché.

L'utilisation de ces critères permet d'optimiser le rapport rendement/risque et améliore la diversification des investissements en actions.

Le compartiment des infrastructures a également été renforcé. C'est un secteur d'avenir, car les besoins en investissements sont colossaux et les états souvent surendettés. Un financement par des acteurs privés est donc devenu incontournable, que ce soit sous forme de fonds propres ou de dettes. Ces investissements à long terme sont intéressants pour les caisses de pensions en raison de leur volatilité réduite, de la stabilité de leurs rendements et de la faible corrélation avec les marchés traditionnels. C'est aussi un moyen efficace de participer à la transition vers des énergies renouvelables, car bien souvent il s'agit de projets de ce type. Nous sommes convaincus que cette classe d'actifs est appelée à se développer à l'avenir, et constituera une alternative intéressante aux investissements immobiliers par exemple.



Pour ce qui est justement du portefeuille immobilier, le volume d'acquisition s'est élevé à plus de 100 Mio en 2019, et c'est principalement le pôle Suisse alémanique qui a été renforcé, par l'achat de biens de premier ordre, en vue de renforcer la qualité globale du portefeuille immobilier.

Dans la région zurichoise, il s'agit d'un immeuble purement commercial situé à Thalwil, et de 4 propriétés résidentielles bénéficiant d'une excellente localisation dans le centre-ville de Zürich, offrant toutes une importante réserve locative qu'il sera aisé de développer.

A Wil, en Suisse orientale, nous avons procédé à l'acquisition d'un portefeuille de 7 propriétés dans de très bonnes micro-localisations. Ces immeubles sont relativement neufs ou ont été tout récemment assainis. Une autre transaction à Wil concerne un projet de développement pour un immeuble résidentiel.

Et finalement, la Commission a validé l'acquisition d'un très bel immeuble résidentiel qui sera développé dans le Commune de Gland, à proximité immédiate de la gare CFF.

Il faut noter que la plus grande partie de ces transactions, plus de 70%, ont été effectuées hors-marché. Ceci nous a permis d'obtenir des conditions assez favorables par rapport à un traditionnel processus d'enchères à deux tours qui aurait obligatoirement conduit à des prix nettement plus élevés.

#### **Perspectives 2020**

L'année 2020 a débuté sous des auspices beaucoup moins favorables. La lutte contre la pandémie du Covid-19 va provoquer une récession mondiale dont il est impossible de prédire la gravité et la durée. La baisse des cours sur les marchés cotés au mois de mars a été d'une rapidité et d'une violence extrême. Il faut dire que le niveau de prix atteint par certains actifs risqués à fin 2019 était préoccupant et qu'il suffisait d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres. Ce moment est arrivé. Nous nous attendons donc à avoir une année 2020 très difficile et terme de performance des investissements, mais nous restons sereins quant à la capacité de notre fondation de tenir le choc en raison de notre allocation d'actifs diversifiée et solide.

La Commission de placement



Jean-Bernard Georges, Président  
Genève, le 31 mars 2020



# BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

---

# BILAN

ACTIF	index	31.12.19 CHF	31.12.18 CHF
<b>Placements</b>		<b>2 724 740 368</b>	<b>1 923 434 953</b>
Liquidités	6.4	150 639 554	60 840 757
Opérations de change	6.4	1 744 492	621 626
Débiteurs	7.2	2 051 927	1 454 356
Obligations	6.4	407 205 016	251 921 605
Actions	6.4	871 333 689	519 533 327
Placements alternatifs	6.4	453 589 454	387 901 017
Immobiliers	6.4	822 956 291	693 172 999
Créances de cotisations des employeurs	6.14	15 219 944	7 989 267
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>7.3</b>	<b>3 372 739</b>	<b>8 855 931</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 728 113 107</b>	<b>1 932 290 885</b>

PASSIF	index	31.12.19 CHF	31.12.18 CHF
<b>Engagements</b>		<b>82 023 313</b>	<b>70 148 553</b>
Prestations de libre passage et rentes		59 066 190	40 903 748
Dettes hypothécaires	7.5	10 000 000	20 000 000
Dettes - Viagers	6.4	12 796 300	9 243 532
Autres dettes		160 823	1 273
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>7.4</b>	<b>22 570 187</b>	<b>42 138 412</b>
<b>Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation</b>	<b>6.14</b>	<b>6 129 951</b>	<b>4 025 067</b>
<b>Fonds libres des affiliés</b>	<b>5.9</b>	<b>0</b>	<b>1 863 477</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>7.6</b>	<b>506 000</b>	<b>552 000</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>2 417 379 897</b>	<b>1 723 279 990</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	1 565 498 623	1 022 752 008
Capital de prévoyance des rentiers	5.5	775 386 586	667 426 712
Provisions techniques	5.6	76 494 688	33 101 270
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>6.3</b>	<b>199 503 759</b>	<b>90 283 386</b>
<b>Capital de la Fondation / fonds libres / découvert</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Situation en début de période		0	0
Excédent des produits / Excédent des charges (-)		0	0
<b>Total du passif</b>		<b>2 728 113 107</b>	<b>1 932 290 885</b>

# COMPTE D'EXPLOITATION

	index	2019 CHF	2018 CHF
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>		<b>179 636 958</b>	<b>112 904 469</b>
Cotisations des salariés	7.1	54 364 289	39 014 127
Cotisations des employeurs	7.1	87 040 730	59 673 503
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	6.14	-515 529	-1 078 535
Primes uniques et rachats		36 078 002	14 918 260
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	6.14	2 620 413	355 169
Subsides du fonds de garantie		49 053	21 945
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>648 749 308</b>	<b>170 615 065</b>
Apports de libre passage		595 789 437	151 259 305
Attributions en cas de reprises d'assurés			
- aux réserves mathématiques et provisions techniques		50 027 148	14 577 187
- aux fonds libres des affiliés	5.9	384 719	1 771 102
- à la réserve de cotisations de l'employeur	6.14	0	200 953
- à la provision technique spéciale des affiliés	5.6	0	16 213
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		2 548 005	2 790 306
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>828 386 266</b>	<b>283 519 534</b>

	index	2019 CHF	2018 CHF
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-77 018 088</b>	<b>-58 542 607</b>
Rentes de vieillesse		-39 976 816	-33 681 100
Rentes de survivants		-6 089 010	-5 897 017
Rentes d'invalidité		-5 538 661	-4 248 583
Libération service cotisations		-2 743 706	-2 418 144
Prestations en capital à la retraite		-18 237 617	-11 246 220
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-4 432 278	-1 051 543
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-161 967 690</b>	<b>-103 524 762</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-152 977 189	-97 310 101
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-8 990 501	-6 214 661
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-238 985 778</b>	<b>-162 067 369</b>
<b>Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, fonds libres des affiliés, réserves de cotisations</b>		<b>-695 048 944</b>	<b>-141 239 355</b>
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	-503 213 660	-98 272 993
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	-107 959 873	-28 972 062
Constitution de provisions techniques	5.6	-42 163 935	-359 910
Rémunération du capital épargne des actifs	5.3	-39 532 955	-14 167 684
Constitution/Dissolution des fonds libres des affiliés	5.9	-73 637	10 881
Constitution/Dissolution de réserves de cotisations	6.14	-2 104 883	522 413

	index	2019 CHF	2018 CHF
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>8 351 201</b>	<b>4 846 616</b>
Prestations d'assurance		8 351 201	4 846 616
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-10 171 689</b>	<b>-9 606 380</b>
Primes d'assurance :		-8 668 036	-7 112 220
- dont primes risque		-7 687 286	-6 310 408
- dont primes pour frais de gestion		-980 750	-801 812
Apports uniques aux assurances		-816 715	-2 049 314
Cotisations au fonds de garantie		-686 937	-444 846
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-107 468 944</b>	<b>-24 546 954</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>225 105 950</b>	<b>-10 846 258</b>
Résultat liquidités	6.9	-610 093	-314 603
Résultat des marchés monétaires	6.9	-579 734	0
Résultat couverture de change	6.9	-4 470 479	-7 226 682
Résultat obligations	6.9	11 959 816	-137 444
Résultat actions	6.9	166 606 759	-42 864 968
Résultat fonds de placement hypothécaires	6.9	0	209 278
Résultat placements alternatifs	6.9	44 719 576	28 002 287
Résultat immobiliers	6.9	26 076 265	26 098 252
Frais de gestion de la fortune	6.12	-18 132 339	-14 370 293
Rétrocessions	6.8	101 143	150 515
Intérêts sur prestations de sortie	6.9	-564 964	-392 600

	index	2019 CHF	2018 CHF
<b>Constitution/Dissolution de provisions non techniques</b>		<b>46 000</b>	<b>46 000</b>
<b>Autres produits</b>		<b>788 841</b>	<b>107 466</b>
<b>Autres frais</b>		<b>-383 179</b>	<b>-238 290</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>7.7</b>	<b>-8 868 295</b>	<b>-8 212 582</b>
Administration générale		-4 909 024	-4 381 776
Marketing et publicité		-324 731	-356 921
Courtage		-3 347 574	-3 213 581
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-260 030	-243 739
Autorité de surveillance		-26 937	-16 565
<b>Frais d'internalisation</b>		<b>0</b>	<b>-749 266</b>
<b>Excédent de produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>109 220 373</b>	<b>-44 439 884</b>
<b>Constitution/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>6.3</b>	<b>-109 220 373</b>	<b>44 439 884</b>
<b>Excédent des produits (+) / des charges (-)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>



# ANNEXES

---

# 1

## BASE ET ORGANISATION

---

## 1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Collective de Prévoyance - Copré (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse. Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code civil (CC), par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

## 1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

## 1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

### **Acte de fondation**

06.12.2012

### **Règlement de prévoyance**

Entré en vigueur le 01.01.2019

### **Règlement d'organisation**

Entré en vigueur le 01.10.2018

### **Règlement de placement**

Entré en vigueur le 01.12.2019

### **Règlement interne aux entreprises affiliées**

Entré en vigueur le 05.12.2017

### **Règlement sur les passifs de nature actuarielle**

Entré en vigueur le 31.12.2019

### **Règlement de liquidation partielle**

Applicable aux liquidations partielles dès le 01.01.2018

## 1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'organe de révision.

Le Conseil de fondation se compose de la manière suivante :

	Fonction	Fin du mandat	Représentation	Signature
Claude Roch	Membre, Président (Dès le 24 mai 2019)	2022	Assurés	Collective à 2
Robin Gordon	Membre, Président (Jusqu'au 24 mai 2019)	2019	Assurés	Collective à 2
Robert Fiechter	Membre, Vice-Président	2023	Employeur	Collective à 2
Christina Rancic	Membre	2021	Employeur	Collective à 2
Mario Izzo	Membre	2023	Assurés	Collective à 2
Daniel Hofstetter	Membre	2022	Employeur	Collective à 2
Kathlen Overeem	Membre (Dès le 24 mai 2019)	2023	Assurés	Collective à 2

La Direction générale de la Fondation est assurée par M. Pascal Kuchen.

La Direction est composée du Directeur général et des responsables de département.

Tous ont la signature collective à 2.



## 1.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en matière de prévoyance professionnelle :	M. Stéphane Riesen, expert exécutant Pittet Associés SA, Lausanne, co-contractant (Entrée en fonction dès le rapport annuel 2019)
Gestion du portefeuille immobilier :	CBRE (Geneva) SA
Organe de révision :	PricewaterhouseCoopers SA, Genève (Entrée en fonction dès le rapport annuel 2019)
Autorité de surveillance :	ASFIP Genève, n° de registre GE 1118

## 1.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

	2019	2018
Effectif au 31 décembre de l'exercice précédent	765	683
Entrées	160	88
Sorties	-12	-6
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>913</b>	<b>765</b>



# ANNEXES

---

## 2

### MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

---

## 2.1 MEMBRES ACTIFS

	2019	2018
Effectif au 31 décembre de l'exercice précédent	10 661	10 039
Entrées	5 488	3 180
Sorties	-2 790	-2 429
Retraites	-159	-124
Invalidités	-2	-1
Décès	-8	-4
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>13 190</b>	<b>10 661</b>

## 2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	31.12.19	31.12.18
Retraités	1 422	1 281
Enfants de retraités	37	29
Invalides	269	230
Enfants d'invalides	93	77
Conjoints	311	316
Orphelins	38	29
<b>Total</b>	<b>2 170</b>	<b>1 962</b>

L'évolution de l'effectif des bénéficiaires de rentes a évolué au cours de l'année 2019 comme suit :

	Effectifs au 31.12.18	Nouveaux cas	Transfert à une autre IP	Décès	Fin de droit	Effectifs au 31.12.19*
Retraités	1 281	169	0	-23	-5	1 422
Enfants de retraités	29	13	0	0	-5	37
Invalides	230	55	0	-3	-13	269
Enfants d'invalides	77	33	0	0	-17	93
Conjoints	316	17	0	-22	0	311
Orphelins	29	13	0	0	-4	38
<b>Total</b>	<b>1 962</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>-48</b>	<b>-44</b>	<b>2 170</b>

\* dont 198 bénéficiaires dont la rente est réassurée au 31.12.2019 (31.12.2018 : 199)



# ANNEXES

---

## 3

### NATURE DE L'APPLICATION DE L'OBJECTIF

---

### 3.1 EXPLICATION DES PLANS DE PRÉVOYANCE

En vue de la réalisation de ses buts, la Fondation a élaboré un règlement de prévoyance commun à tous les affiliés.

Le plan de prévoyance, propre à chaque affilié, décrit les prestations assurées choisies par l'affilié.

### 3.2 FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

Le financement des cotisations varie d'un affilié à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié.

### 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Lors de la séance du 27 janvier 2020, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2020.



# ANNEXES

---

## 4

PRINCIPES D'ÉVALUATION  
ET DE PRÉSENTATION DES  
COMPTES, PERMANENCE

---

## 4.1 CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

## 4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Placements : L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.

Monnaies étrangères : Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque) : USD 0.9683, EUR 1.0871 et GBP 1.2829. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.

Immobilier direct en Suisse : Ils sont évalués à leur valeur de rendement, qui repose sur la capitalisation des loyers durablement réalisables, plus précisément de l'état locatif à la date du bouclage. Le taux d'actualisation de chaque bien est fixé en fonction de facteurs reconnus par les évaluateurs agréés et les experts immobiliers, à savoir la localisation, le niveau d'entretien et le taux de vacance. Les taux d'actualisation au 31.12.2019 se situent entre 5.0% et 8.5%.

Immobilier direct à l'étranger : Les biens immobiliers en direct à l'étranger se valorisent au bilan à leur coût d'acquisition.

Immobilier acquis en viager : La valeur au bilan correspond au coût d'acquisition, avec prise en considération de la valeur actuelle de la rente viagère et du droit d'habitation, mais au maximum à la valeur de marché pour un bien comparable.

---

Prêt hypothécaire : L'évaluation du prêt hypothécaire se fait à la valeur nominale.

---

Autres actifs : L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.

---

Autres passifs : L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

---

Immobilisations incorporelles et incorporelles : Il s'agit de matériel informatique, de mobilier de bureau et de licence informatique saisis à leur valeur actuelle puis amortis linéairement sur une durée respective de 3, 5 et 10 ans. Ces immobilisations sont regroupées dans les actifs transitoires.

---

## 4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Au 31 décembre 2019, le poste fonds libres des affiliés a été reclassé dans les provisions techniques selon notre règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle.



# ANNEXES

---

## 5

COUVERTURE DES RISQUES /  
RÈGLES TECHNIQUES /  
DEGRÉ DE COUVERTURE

---



## 5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

En 2019, la Fondation est réassurée intégralement par un contrat de réassurance complète des risques décès et invalidité auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie pour une durée de 5 ans, et ceci depuis le 1er janvier 2015. La prime de risque est basée sur un taux de prime forfaitaire. Ce contrat est conclu avec une participation aux excédents liée aux risques. Ces excédents sont calculés chaque 5 ans.

## 5.2 EXPLICATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

La Fondation possède des actifs et passifs auprès de 3 assureurs (Bâloise pour CHF 17'255'971, Zurich Vie pour CHF 21'774'962 et Swiss Life pour CHF 174'630), pour un montant total de CHF 39'205'563 (au 31.12.2018 : 31'324'754). Bâloise et Swiss Life découlent d'anciens contrats d'assurance.

## 5.3 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES ASSURÉS ACTIFS EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

	2019 CHF	2018 CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance assurés actifs	1 022 752 008	910 311 332
Dissolutions rétroactives ou art. 17 LFLP	-368 294	-1 631 087
Cotisations d'épargne	119 689 075	81 685 843
Autres cotisations et contributions de rachat	36 078 002	15 105 347
Apports de libre passage	590 877 997	152 515 179
Répartition fonds libres	0	1 551 659
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	2 548 005	2 790 306
Prestations de libre passage en cas de sortie	-152 393 285	-99 556 971
Versements pour l'EPL / divorce	-8 990 501	-6 180 721
Transfert des capitaux-épargne des invalides	-2 250 580	-674 896
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-82 755 224	-47 401 661
Rémunération des capitaux de prévoyance	39 532 955	14 167 684
Attributions des prestations de sortie (art. 17 LFLP)	778 465	69 994
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>1 565 498 623</b>	<b>1 022 752 008</b>

Pour les assurés encore actifs au 1er janvier 2020 et pour la période de référence du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain, des invalides et des assurés sortis au 31.12.2019, ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 3.00% (1.50% en 2018).

Pour les assurés sortis durant l'année 2019, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux d'intérêt minimal selon art. 12 OPP2 sur l'entier de l'avoir de vieillesse.

## 5.4 TOTAL DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

	31.12.19	31.12.18
	CHF	CHF
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)</b>	<b>632 676 200</b>	<b>471 591 096</b>
Taux d'intérêt minimal arrêté par le Conseil fédéral	1%	1%

## 5.5 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS

A - Evolution et rémunération des capitaux-épargne des invalides	2019	2018
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux-épargne	28 083 271	24 993 116
Attribution provision pour art. 17 LFLP	-136 952	4 269
Transfert des capitaux actifs	2 250 580	674 896
Cotisations d'épargne	1 797 216	1 273 546
Apports de libre passage	4 951 020	3 122 548
Répartition fonds libres	0	98 236
Rémunération des capitaux de prévoyance	965 379	402 028
Dissolution capitaux-épargne	-2 795 004	-2 485 368
<b>Capitaux-épargne des invalides au 31.12.</b>	<b>35 115 509</b>	<b>28 083 271</b>

B - Réserves mathématiques des retraités	2019	2018
	CHF	CHF
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	518 015 245	498 964 008
Transfert de capitaux épargne à rentiers retraités	21 049 838	35 928 009
Apports de RM retraite de nouvelles sociétés affiliées	41 416 350	12 741 534
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	54 447 095	-29 618 307
<b>Réserves mathématiques des retraités au 31.12.</b>	<b>634 928 528</b>	<b>518 015 245</b>

C - Réserves mathématiques pour rentes pont AVS	2019	2018
	CHF	CHF
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	447 401	535 116
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	490 355	-87 715
<b>Réserves mathématiques pour rentes pont AVS au 31.12.</b>	<b>937 756</b>	<b>447 401</b>

D - Réserves mathématiques des invalides	2019	2018
	CHF	CHF
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	53 360 875	43 698 122
Apports de RM invalides de nouvelles sociétés affiliées	5 712 661	1 396 849
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-21 971 602	8 265 904
<b>Réserves mathématiques des invalides au 31.12.</b>	<b>37 101 934</b>	<b>53 360 875</b>

E - Réserves mathématiques pour les survivants	2019	2018
	CHF	CHF
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	67 519 920	70 264 288
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-217 061	-2 744 368
<b>Réserves mathématiques pour les survivants au 31.12.</b>	<b>67 302 859</b>	<b>67 519 920</b>
<b>Réserves mathématiques des rentiers (A+B+C+D+E) au 31.12.</b>	<b>775 386 586</b>	<b>667 426 712</b>

## 5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

A - Provision de longévité	2019	2018
	CHF	CHF
Solde provision de longévité au 1 <sup>er</sup> janvier	2 766 000	1 173 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	8 279 000	1 593 000
<b>Provision de longévité au 31.12.</b>	<b>11 045 000</b>	<b>2 766 000</b>
B - Provision pour taux de conversion non-actuariel	2019	2018
	CHF	CHF
Solde provision pour taux de conversion non-actuariel au 1 <sup>er</sup> janvier	28 643 000	29 681 000
Modification liée aux changements réglementaires	0	-2 005 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	33 888 000	967 000
<b>Provision pour taux de conversion non-actuariel au 31.12.</b>	<b>62 531 000</b>	<b>28 643 000</b>
C - Provision pour fluctuation des risques	2019	2018
	CHF	CHF
Solde provision pour fluctuation des risques au 1 <sup>er</sup> janvier	979 000	1 235 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	- 279 000	- 256 000
<b>Provision pour fluctuation des risques au 31.12.</b>	<b>700 000</b>	<b>979 000</b>
D - Provision technique spéciale des affiliés	2019	2018
	CHF	CHF
Solde provision technique spéciale des affiliés au 1 <sup>er</sup> janvier	713 270	652 360
Augmentation liée aux cotisations « risques spéciaux »	- 697 057	44 697
Apport de provision technique spéciale des affiliés	0	16 213
<b>Provision technique spéciale des affiliés au 31.12.</b>	<b>16 213</b>	<b>713 270</b>

E - Fonds libres des affiliés	2019	2018
	CHF	CHF
Solde des fonds libres des affiliés au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0
Transfert depuis fonds libres des affiliés (voir note 5.9)	1 863 477	0
Constitution des fonds libres des affiliés	650 081	0
Dissolution des fonds libres des affiliés	- 311 082	0
<b>Fonds libres des affiliés au 31.12.</b>	<b>2 202 476</b>	<b>0</b>
<b>Total des provisions techniques (A+B+C+D+E) au 31.12.</b>	<b>76 494 689</b>	<b>33 101 270</b>

La provision de longévité sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. Au 31 décembre 2019, le montant de la provision de longévité correspond à 1.5% des capitaux de prévoyance susmentionnés, l'année de projections des tables appliquées étant 2016.

La provision pour taux de conversion non-actuariel a pour but de couvrir le coût lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse à la retraite. Ce coût correspond à la partie de la réserve mathématique de la rente non financée par l'avoire de vieillesse accumulé. L'objectif de cette provision a été déterminé sur la base des assurés actifs et invalides temporaires atteignant l'âge réglementaire de la retraite au cours des cinq prochaines années et en tenant compte d'une proportion de prises de retraite sous forme de capital de 25%.

La provision pour fluctuation des risques est constituée pour couvrir les coûts qui ne sont pas couverts par la réassurance congruente retenue par la Fondation dès le 1er janvier 2015. Au 31 décembre 2019, la provision pour fluctuation des risques se compose d'un montant de CHF 405'000 relatif à la reprise de la Lloyds en 2014 et pour lesquels une prime spéciale avait été facturée à l'époque et d'un montant de CHF 295'000 pour les éventuels coûts non-réassurés relatifs aux rentes d'invalidité en cours à fin 2019.

La provision technique spéciale des affiliés concerne la reprise d'un invalide dont le cas n'est pas encore réglé.

Les fonds libres des affiliés correspondent au montant total des fonds libres des adhérents qui n'ont pas encore été affectés.

## 5.7 RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31.12.2019, dont les conclusions sont les suivantes :

« En notre qualité d'expert agréé de la Fondation au sens de l'article 52e LPP, nous attestons que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'attestation.
- Avec un degré de couverture de 108.3%, la Fondation est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les bases techniques appliquées par la Fondation sont jugées adéquates. Nous recommandons d'appliquer les tables LPP 2020 dès qu'elles seront publiées. Nous recommandons par ailleurs de maintenir le taux d'intérêt technique à 1.75%.
- Les provisions techniques constituées à fin 2019 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises par la Fondation (conclusion d'un contrat de réassurance intégrale des risques invalidité et décès auprès de Zurich Vie) concernant la couverture des risques d'invalidité et de décès sont suffisantes.
- L'équilibre financier structurel de la Fondation est assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation, du niveau de performance nécessaire, du taux d'intérêt technique appliqué et du plan de prévoyance en vigueur. Les cotisations encaissées ne permettent toutefois pas de financer les pertes sur retraites qui doivent être mises à charge de la performance. »

## 5.8 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Dans sa séance du 27 janvier 2020, le Conseil de fondation a décidé d'utiliser pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers (avec et sans employeur) et des provisions techniques, les tables actuarielles LPP 2015 (périodiques) avec un taux technique unique de 1.75%. En 2018, les bases techniques utilisées étaient les tables actuarielles LPP 2015 (périodiques) avec un taux technique de 2.5%. Pour les bénéficiaires de rentes qui n'étaient pas rattachés à un employeur affilié, les tables actuarielles LPP 2015 (générationnelles) avec un taux technique de 1.6% étaient utilisées.

## 5.9 FONDS LIBRES DES AFFILIÉS

	2019	2018
	CHF	CHF
Solde des fonds libres des affiliés au 1er janvier	1 863 477	1 874 359
Reclassement dans les provisions techniques (voir note 5.6)	-1 863 477	0
Constitution des fonds libres des affiliés	0	1 771 102
Dissolution des fonds libres des affiliés	0	-1 781 984
<b>Fonds libres des affiliés au 31 décembre</b>	<b>0</b>	<b>1 863 477</b>

## 5.10 DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

	31.12.19	31.12.18
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 565 498 623	1 022 752 008
Capitaux de prévoyance des rentiers	775 386 586	667 426 712
Provisions techniques	76 494 688	33 101 270
<b>Capital de prévoyance nécessaire au sens de l'art. 44 OPP2 (Cp)</b>	<b>2 417 379 897</b>	<b>1 723 279 990</b>
Total actif du bilan	2 728 113 107	1 932 290 885
./. Dettes et passifs transitoires	-104 593 500	-112 286 965
./. Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	-6 129 951	-4 025 067
./. Fonds libres des affiliés	0	-1 863 477
./. Provisions non-techniques	- 506 000	- 552 000
<b>Fortune de prévoyance disponible au sens de l'art. 44 OPP2 (Fp)</b>	<b>2 616 883 656</b>	<b>1 813 563 376</b>
<b>Degré de couverture (Fp/Cp)</b>	<b>108.25%</b>	<b>105.24%</b>



# ANNEXES

---

## 6

### EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

---

## 6.1 ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, CONSEILLERS EN PLACEMENT ET GESTIONNAIRES EN PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT

Dépositaires de titres :

La fortune de la Fondation est déposée auprès du Credit Suisse à l'exception de quelques placements qui sont déposés chez Alinda Capital Partners Ltd USA, Caisse d'Épargne de Nyon, Swiss Collective Pensions CY, Supre Real Estate Ltd CY.

Dépositaires de titres	Credit Suisse AG, Zurich (soumis à la FINMA)
Gestion du portefeuille immobilier	CBRE (Geneva) SA
Administration des immeubles	Régie du Rhône SA, Lancy et Privera SA, Genève
Commission de placement	Jean-Bernard Georges, Président et membre Mario Izzo, membre Pascal Kuchen, membre Claude Roch, membre
Règlement de placement	Entré en vigueur le 01.12.2019
Mandat de gestion (Private Equity)	Portolio Advisors, LLC, Zurich

## 6.2 UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP2)

Dans le cadre du règlement de placement, la Fondation a fait usage de la liberté que lui laisse la loi d'étendre les possibilités de placement. Les domaines d'investissement concernés sont explicités à l'annexe 2 du règlement de placement. Les dispositions nécessaires ont été prises afin que le soin requis soit apporté au choix, à la gestion et au contrôle des placements. Le Conseil de fondation a particulièrement veillé à ce que soit assurée la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés.

## 6.3 OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

La nouvelle cible de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) correspond à la provision qui serait nécessaire pour que la probabilité que la Fondation passe en sous-couverture dans un délai d'une année soit inférieure à 3.5%. Il s'agit d'une Value-at-Risk (VaR) avec un niveau de sécurité de 96.5% et un horizon-temps d'un an.

La valeur cible de la RFV a été recalculée et s'élève au 31.12.2019 à CHF 299'755'107. Elle est constituée à 66.55%.

	2019 CHF	2018 CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeur	90 283 386	134 723 270
Augmentation/diminution due au résultat d'exploitation	109 220 373	-44 439 884
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre</b>	<b>199 503 759</b>	<b>90 283 386</b>
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>299 755 107</b>	<b>246 000 000</b>
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	-100 251 349	-155 716 614

## 6.4 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

	31.12.19 CHF	31.12.18 CHF
Liquidités	150 639 554	60 840 757
<b>Total liquidités</b>	<b>150 639 554</b>	<b>60 840 757</b>
Opération de change	1 744 492	621 626
<b>Total opération de change</b>	<b>1 744 492</b>	<b>621 626</b>
Obligations en CHF (yc fonds placement)	256 343 243	169 164 240
Obligations en MET (yc fonds placement)*	150 861 774	82 757 365
<b>Total obligations</b>	<b>407 205 016</b>	<b>251 921 605</b>
Actions en CHF (yc fonds placement)	444 087 357	265 187 667
Actions en MET (yc fonds placement)	427 246 332	254 345 660
<b>Total actions</b>	<b>871 333 689</b>	<b>519 533 327</b>

\*Les obligations en MET englobent un fond de placement en CHF hedgé pour un montant de CHF 131'039'420 au 31.12.2019 (au 31.12.2018 : 39'881'875).

\*\*Concernant les biens acquis en viager, Copré a investi dans 6 objets en Suisse romande courant 2019 pour un montant (cash out, frais compris) de CHF 13'164'321. Contrairement aux autres biens immobiliers, la valeur au bilan d'un objet acquis en viager, équivaut au coût d'acquisition à l'actif, avec prise en considération de la valeur actuelle de la rente viagère et du droit d'habitation (respectivement de CHF 2'634'948 et de CHF 10'161'352 au 31.12.2019) pour un total de CHF 12'796'300, considérés au bilan comme des dettes. Parmi les 24 biens immobiliers en viager, 12 font l'objet d'une rente viagère mensuelle à la date du bouclement.

	31.12.19 CHF	31.12.18 CHF
<b>Placements alternatifs CHF</b>	<b>144 863 667</b>	<b>133 539 765</b>
- dont Hedge Fund	43 587 012	40 268 823
- dont Private Equity	101 276 655	93 270 942
<b>Placements alternatifs MET</b>	<b>308 725 787</b>	<b>254 361 252</b>
- dont Private Equity	87 899 330	61 449 940
- dont Senior Loan Funds	60 620 456	50 196 998
- dont Trade Finance	50 051 745	107 401 795
- dont Infrastructure	5 850 994	5 423 813
- dont prêt hypothécaire	5 664 848	5 766 930
- dont matières premières	94 129 875	19 613 738
- dont autres	4 508 539	4 508 038
<b>Total Placements alternatifs</b>	<b>453 589 454</b>	<b>387 901 017</b>
<b>Immobilier suisse</b>	<b>692 622 957</b>	<b>571 192 432</b>
- dont direct	646 877 999	531 534 468
- dont en construction	2 132 910	19 183 874
- dont viager**	35 984 090	20 474 090
- dont en vente	7 627 958	0
<b>Immobilier étranger</b>	<b>130 333 334</b>	<b>121 980 567</b>
- dont direct	11 512 338	11 719 794
- dont indirect	118 820 996	110 260 773
<b>Total Immobilier</b>	<b>822 956 291</b>	<b>693 173 000</b>
<b>Créances de cotisations des employeurs</b>	<b>15 219 944</b>	<b>7 989 267</b>
<b>Autres créances CHF</b>	<b>5 424 666</b>	<b>10 310 286</b>
<b>Fortune totale</b>	<b>2 728 113 107</b>	<b>1 932 290 885</b>

## 6.5 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE ET CONTRÔLE DES LIMITES OPP

		31.12.19		31.12.18
	effectif %	allocation stratégique	marges d'ajustement	effectif %
<b>Liquidités</b>	<b>5.5%</b>	<b>2.0%</b>	0% - 40%	<b>3.2%</b>
Opération de change	0.1%			0.0%
Obligations en CHF	9.4%	12.0%	6.5% - 19%	8.7%
Obligations en MET (y compris fond hedgé)	5.5%	4.0%	2% - 6%	4.3%
<b>Obligations</b>	<b>14.9%</b>	<b>16.0%</b>	8.5% - 25%	<b>12.9%</b>
Actions en CHF	16.2%	16.0%	7% - 20%	13.7%
Actions en MET	15.7%	16.0%	7% - 20%	13.2%
<b>Actions</b>	<b>31.9%</b>	<b>32.0%</b>	14% - 40%	<b>26.9%</b>
<b>Placement hypothécaires</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>	0% - 0%	<b>0.0%</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>16.6%</b>	<b>15.0%</b>	7.5% - 21%	<b>20.1%</b>
Immobilier suisse	25.4%	30.0%	17.5% - 49%	29.6%
Immobilier étranger	4.8%	5.0%	2.5% - 7%	6.3%
<b>Immobilier</b>	<b>30.2%</b>	<b>35.0%</b>	20% - 55%	<b>35.9%</b>
<b>Autres créances</b>	<b>0.8%</b>			<b>0.9%</b>
	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>		<b>100.0%</b>

Limites globales, selon le règlement de placement :	2019 CHF	2019 effectif	Limites globales	2018 effectif
Titres de sociétés ou fonds de placement investis en matières premières (actions)	94 129 875	3.5%	5.0%	1.0%
Titres de sociétés ou fonds de placement investis sur les marchés émergents	39 301 330	1.4%	15.0%	1.2%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	812 228 876	29.8%	40.0%	27.2%

Contrôle des limites selon l'art. 55 OPP2 :

	31.12.19	31.12.18	limites OPP2
<b>Titres hypothécaires</b>	0.0%	0.0%	50.0%
<b>Actions</b>	31.9%	26.9%	50.0%
<b>Immobilier</b>	30.2%	35.9%	30.0%
<b>Placements alternatifs</b>	16.6%	20.1%	15.0%
<b>Exposition totale en MET, nette de couverture de change</b>	29.8%	27.2%	30.0%

Les limites individuelles de placements selon l'article 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées.

L'endettement hypothécaire de CHF 10 millions représente environ 1.22% de la fortune immobilière et environ 0.37% de la fortune globale. L'intérêt moyen payé au 31.12.2019 s'élève à 3.49%. L'échelonnement des échéances est présenté au point 7.5. Au 31 décembre 2018, l'endettement hypothécaire était de CHF 20 millions et représentait environ 2.89% de la fortune immobilière, avec un intérêt moyen payé au 31.12.2018 de 3.34%.



## 6.6 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

Au 31 décembre 2019, les opérations dérivées en cours sont les suivantes :

Produit	Échéance	Cours à terme	Valeur au 31.12.19	Evaluation au terme du contrat	Résultat non réalisé au 31.12.19
Swaps USD/CHF - USD 50'000'000	08.01.20	0.968215	49 412 100	48 410 754	1 001 346
Swaps USD/CHF - USD 25'000'000	03.03.20	0.966475	24 905 025	24 161 879	743 146
			<b>74 317 125</b>	<b>72 572 633</b>	<b>1 744 492</b>

Au 31 décembre 2018, les produits dérivés ouverts (swaps sur devises) s'élevaient à CHF 621'626.

Les dispositions de l'article 56a OPP2 sont respectées.

## 6.7 ENGAGEMENTS DE CAPITAUX OUVERTS

Au 31 décembre 2019, les engagements de capitaux ouverts s'élèvent à :

Private Equity :	USD	57 412 580	CHF	55 495 000
	EUR	55 993 515	CHF	60 786 000
	GBP	243 212	CHF	312 000
Infrastructure :	CHF	6 800 000	CHF	6 800 000
	USD	4 573 243	CHF	4 420 497
Immobilier étranger :	CHF	30 000 000	CHF	30 000 000
	EUR	15 000 000	CHF	16 283 850
			<b>Total</b>	<b>174 097 347</b>

Au 31 décembre 2018, les engagements de capitaux ouverts se montaient à CHF 115'540'813.

## 6.8 RÉTROCESSIONS

Un total de CHF 101'143 de rétrocessions a été constaté sur l'exercice 2019. (2018 : CHF 150'515).

## 6.9 EXPLICATIONS DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

	2019		2018			2019	2018
	Rendements CHF	Résultats CHF	Total CHF	Total CHF		Total CHF	Total CHF
Liquidités	- 610 093	0	- 610 093	- 314 603	Frais de gestion de la fortune directement facturés à l'IP (point 6.11)	-6 209 633	-5 006 090
Marché monétaire	1 987 876	-2 567 610	- 579 734	0	Frais calculés pour les placements collectifs (TER)	-11 922 706	-9 364 203
Obligations suisses	1 696 156	4 481 499	6 177 655	305 251	<b>Frais de gestion de la fortune</b>	<b>-18 132 339</b>	<b>-14 370 293</b>
Obligations étrangères en CHF	3 719 183	1 956 701	5 675 885	- 612 370	Rétrocessions	101 143	150 515
Obligations étrangères en ME	0	106 276	106 276	169 675	Intérêts moratoires sur prestations versées	- 564 964	- 392 600
Actions suisses	8 488 485	86 847 894	95 336 379	-25 657 369	<b>Résultat net des placements</b>	<b>225 105 950</b>	<b>-10 846 258</b>
Actions étrangères	3 507 184	67 763 197	71 270 381	-22 069 426			
Options sur actions	0	0	0	4 861 827			
Placements hypothécaires	0	0	0	209 278			
Placements alternatifs	12 923 581	31 795 994	44 719 575	28 002 287			
Couverture de change	0	-4 470 479	-4 470 479	-7 226 682			
<b>Titres</b>	<b>31 712 372</b>	<b>185 913 472</b>	<b>217 625 845</b>	<b>-22 332 132</b>			
<b>Placements immobiliers</b>							
Fonds de placements immobiliers étrangers	2 485 459	2 124 098	4 609 557	1 757 832			
<b>Immobiliers acquis en viager</b>							
Charges d'acquisition	-474 321	0	-474 321	- 187 365			
Résultat sur les biens viager	0	340 232	340 232	-65 823			
<b>Immobiliers PPE en vente</b>							
Résultat sur ventes PPE	0	197 677	197 677	0			
<b>Immobiliers directs</b>							
Produits d'exploitation	27 236 792	0	27 236 792	25 428 236			
Charges d'exploitation	-4 706 297	0	-4 706 297	-5 690 494			
Intérêts hypothécaires	-446 778	0	-446 778	-779 125			
Réévaluation	0	-661 598	-601 598	-5 634 991			
<b>Placements immobiliers</b>	<b>24 075 855</b>	<b>2 000 409</b>	<b>26 076 265</b>	<b>26 098 252</b>			

## 6.10 PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2019 est de 10.11%, contre -0.55 % durant l'exercice 2018.

## 6.11 PRÉSENTATION DU TAUX DE TRANSPARENCE DES PLACEMENTS EN MATIÈRE DE FRAIS

	31.12.19	31.12.18
	CHF	CHF
Total des placements	2 724 740 368	1 923 434 953
Placements non transparents (selon détail ci-après)	43 385 034	67 025 055
Placements transparents	2 681 355 334	1 856 409 898

Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (placements non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP2) :

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Quantité	Val. de marché CHF
IE00BJVQFM67	Bain Capital	Parts Bain Capital I ICAV	54 031.39	5 246 727
LU0284878518	Partners Group	Parts Partners Group	1 894.30	266 243
LU0306177030	Unigestion	Parts Unicapital Inv. V GI PE	6 607.11	1 691 826
XF0040825386	Crédit Suisse	Parts Segregated PortfCell 05	400.00	4 508 539
XF0040864799	American	Parts American	106 523.00	103 152
XF0040865549	Astorg	Parts Astorg VII	700 876.00	761 973
XF0040866240	Olympus	Parts Olympus	2 584 881.00	2 433 930
XF0040866349	Trivest	Parts Trivest Fund VI LP	1 336 260.00	1 639 449
XF0040927463	Platinum Equity	Parts Platinum Equity	42 863.00	41 506
XF0040927489	Investindustrial	Parts Investindustrial VII	47 546.14	122 523
XF0040953972	Amberbrook	Parts Amberbrook VIII LP	200 000.00	193 670
CH0463463171	Crédit Suisse	Parts Swiss Entrepreneurs	1 160 800.00	1 102 831
XF0040864757	Athora Holding Ltd	Parts Athora Holdings Ltd	12 859 820.00	14 540 068
XF0040865564	Brentwood Associates	Parts Brentwood Associates	1 422 290.23	1 299 846
INT2533	Athora Holding Ltd	Parts Apollo AGER	3 144 296.65	3 581 756
INT2126	Alinda	Parts Alinda III	5 579 503.00	5 850 994
				43 385 034

	2019	2018
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>98.4%</b>	<b>96.5%</b>

## 6.12 EXPLICATIONS DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

	31.12.19	31.12.18
	CHF	CHF
<b>Frais d'administration des placements</b>	<b>-6 209 633</b>	<b>-5 006 090</b>
Honoraires de conseil	0	- 13 682
Honoraires de gestion de fortune mobilières	-2 998 594	-2 240 626
Frais de transactions	-1 086 384	- 596 389
Frais de tenue de la comptabilité par le Credit Suisse	- 23 963	- 23 963
Honoraires de gérance sur Immeubles	-1 314 827	- 985 208
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers	- 656 796	-1 034 390
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers acquis en viager	- 72 314	- 57 963
Autres frais financiers	- 56 753	- 53 869
<b>Somme des frais calculés sur la base du TER</b>	<b>-11 922 706</b>	<b>-9 364 203</b>
Somme des frais TER (communiqués par le Credit Suisse)	-11 922 707	-9 364 203
<b>Total des frais de gestion de fortune comptabilisés</b>	<b>-18 132 338</b>	<b>-14 370 293</b>
Total des placements transparents (point 6.11)	2 681 355 334	1 856 409 898
<b>Pourcentage des frais de gestion de la fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais</b>	<b>0.68%</b>	<b>0.77%</b>

## 6.13 VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Néant

## 6.14 EXPLICATIONS DES PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR ET DES RÉSERVES DE COTISATION DES EMPLOYEURS

	31.12.19	31.12.18
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs, brut	15 790 944	8 308 467
Provision pour pertes sur créances employeurs	- 571 000	- 319 200
<b>Créances de cotisations des employeurs, net</b>	<b>15 219 944</b>	<b>7 989 267</b>
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 1er janvier	4 025 067	4 547 480
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	2 620 413	556 122
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur	- 515 529	-1 078 535
<b>Total réserve de cotisations des employeurs</b>	<b>6 129 951</b>	<b>4 025 067</b>

Par terme « créances de cotisations des employeurs », on entend le compte courant de chaque entreprise affiliée à la Fondation. La plupart de ces cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2020. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier. Au 31.03.2020, le montant des cotisations encore dues s'élève à CHF 609'330 et a fait l'objet d'une communication à l'ASFIP.

## 6.15 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Copré ne détient pas d'actions en direct, c'est pourquoi aucun exercice des droits de vote n'est nécessaire.



# ANNEXES

---

## 7

EXPLICATIONS RELATIVES  
À D'AUTRES POSTES DU  
BILAN ET DU COMPTE  
D'EXPLOITATION

---

## 7.1 EXPLICATION DU POSTE COTISATIONS

	31.12.19	31.12.18
	CHF	CHF
Bonifications d'épargne	121 486 291	82 710 346
Cotisations pour couverture risques invalidités et décès	15 394 729	12 011 359
Cotisations au fonds de garantie	504 534	376 211
Cotisations pour frais administratifs	3 150 529	2 654 793
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	868 936	934 921
<b>Total des cotisations brutes</b>	<b>141 405 019</b>	<b>98 687 630</b>
Soit :		
Cotisations des salariés	54 364 289	39 014 127
Cotisations des employeurs	87 040 730	59 673 503

## 7.2 EXPLICATION DU POSTE DÉBITEURS

	31.12.19	31.12.18
	CHF	CHF
Compte courant impôt anticipé	1 721 927	1 454 356
Débiteurs divers	330 000	0
<b>Total du poste débiteurs</b>	<b>2 051 927</b>	<b>1 454 356</b>

## 7.3 EXPLICATION DU POSTE COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

	31.12.19	31.12.18
	CHF	CHF
Intérêts courus	83 110	89 249
Immeubles - loyers à recevoir	929 763	565 131
Prestations à recevoir du réassureur	231 476	119 988
Prestations de libre passage et rentes à recevoir	205 427	256 547
Rétrocessions courtage contrat de réassurance	310 552	0
Prime risque payée par avance	0	6 828 547
Rétrocessions	0	41 065
Revenus sur placements mobiliers à recevoir	594 366	223 469
Immobilisations corporelles	301 774	312 677
Immobilisations incorporelles	400 009	372 901
Divers	316 262	46 357
<b>Total du poste compte de régularisation actif</b>	<b>3 372 739</b>	<b>8 855 931</b>

## 7.4 EXPLICATION DU POSTE COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

	31.12.19	31.12.18
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance reçus en avance	14 374 000	35 845 904
Prestations de libre passage reçues en retour	1 347 751	1 199 376
Prestations de libre passage reçues par avance	504 336	949 756
Rachats à retourner et divorces à payer	115 416	0
Honoraires divers à acquitter	34 920	100 200
Solde frais commissionnement à acquitter	1 815 982	996 573
Immeubles - loyers reçus d'avance	245 625	164 274
Prestations reçues d'avance du réassureur	1 467 631	1 157 470
Factures diverses à payer	407 842	304 104
Frais de gestion des titres à payer	318 184	160 235
Fonds libres à retourner	227 863	227 862
Immeubles - charges diverses à payer	595 760	29 309
Réserve mathématique reçue pour un cas d'invalidité en suspens	351 868	351 868
Capitaux décès, réserve et prestations à verser à la réassurance	691 110	646 861
Divers	71 900	4 620
<b>Total du poste compte de régularisation passif</b>	<b>22 570 187</b>	<b>42 138 412</b>

## 7.5 EXPLICATION DU POSTE DETTES HYPOTHÉCAIRES

Le détail des dettes hypothécaires auprès du Credit Suisse au 31 décembre 2019 est le suivant :

	Montant en CHF	Taux d'intérêt	Début contrat	Échéance
Hypothèque fixe	10 000 000	3.60%	31.03.07	30.03.22
<b>Total des hypothèques</b>	<b>10 000 000</b>			



## 7.6 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Il s'agit de frais d'administration uniques qui ont été facturés en 2016 suite à la reprise de la gestion d'un portefeuille de rentiers non liés à un employeur. Ils sont amortis chaque année sur une durée totale de 14 ans.

## 7.7 DÉTAIL DES FRAIS D'ADMINISTRATION

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>Administration générale</b>	<b>-4 909 024</b>	<b>-4 381 776</b>
- Salaires et charges sociales	-3 362 675	-2 903 090
- Frais de fonctionnement	-1 312 972	-1 215 913
- Jetons de présence du Conseil et des Commissions	- 231 888	- 209 543
- Honoraires de mandats divers	- 1 489	- 53 230
<b>Marketing et publicité</b>	<b>- 324 731</b>	<b>- 356 921</b>
- Frais divers de marketing et publicité	- 324 731	- 356 921
<b>Courtage</b>	<b>-3 347 574</b>	<b>-3 213 581</b>
- Frais de courtage	-3 347 574	-2 136 765
- Frais de commercialisation, Swiss Risk & Care SA	0	-1 076 816
<b>Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle</b>	<b>- 260 030</b>	<b>- 243 739</b>
- Honoraires de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	- 161 881	- 143 006
- Honoraires de l'organe de révision	- 98 149	- 100 733
<b>Autorité de surveillance</b>	<b>- 26 937</b>	<b>- 16 565</b>
- Autorité de surveillance cantonale	- 20 800	- 11 365
- Haute surveillance de la prévoyance professionnelle	- 6 137	- 5 200
<b>Total du poste frais d'administration</b>	<b>-8 868 295</b>	<b>-8 212 582</b>



# ANNEXES

---

## 8

### DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE / COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE

---

## 8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE / COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE

Par courrier du 5 novembre 2019, l'ASFIP émet des remarques sur les états financiers au 31 décembre 2018. Les remarques ont été prises en considération pour l'exercice 2019. L'ASFIP demande par ailleurs l'envoi de divers documents relatifs aux exercices 2018 et 2019 ainsi que la mise à jour de règlements.



# ANNEXES

---

## 9

### AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

---

## 9.1 MISE EN GAGE D'ACTIFS

Les cédules hypothécaires mises en gage des prêts hypothécaires s'élèvent à CHF 60'000'000 au 31 décembre 2019 (montant utilisé CHF 10'000'000).

Une limite de CHF 200'000'000, nantie par une partie des titres en dépôt, est ouverte et répartie pour des cautionnements bancaires, des opérations de couverture de change et des opérations sur options.

## 9.2 DÉCOUVERT / EXPLICATION DES MESURES PRISES (ART. 44 OPP 2)

Néant

## 9.3 RENONCIATION À L'UTILISATION PAR L'EMPLOYEUR DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS D'EMPLOYEUR

Néant

## 9.4 LIQUIDATIONS PARTIELLES

Néant

## 9.5 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

Néant

## 9.6 AUTRES INFORMATIONS

### **Internalisation**

Selon décision du Conseil de fondation communiquée lors de l'Assemblée des délégués du 31 mai 2016, Copré a décidé d'internaliser la gestion administrative et technique, et ce, pour le 1er janvier 2018. Tous les frais inhérents à ce projet d'internalisation sont regroupés sous une rubrique spécifique « Frais d'internalisation ». Cette dernière regroupe des frais de fonctionnement, d'infrastructure, de licences et customizing, d'aménagements ainsi que de conseils.

### **Création de sociétés**

La société Supre Ltd, Cayman Island, a été créée en 2015 comme « tax blocker » pour les investissements, principalement en Private Equity, effectués aux Etats-Unis. Elle appartient à 100% à Copré.

La société Swiss Collective Pension Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir octroyer un prêt hypothécaire de USD 5'850'000 à la société HHG PX Cayman LTD. Une cédule hypothécaire du même montant garantit le prêt. Cette société appartient à 100% à Copré.

La société Supre Real Estate Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir acquérir 50 lots du Margarita Ville Beach Resort, Grand Cayman. Elle appartient à 100% à Copré.



# ANNEXES

---

# 10

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

---

## 10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence primordiale sur les comptes annuels 2019 n'a été porté à notre connaissance.



# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

---



# Rapport de l'organe de révision

## au Conseil de fondation de La Collective de Prévoyance - COPRE

### Genève

#### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de La Collective de Prévoyance - COPRE, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport annuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2  
Téléphone: +41 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

#### Autre information

Les comptes annuels de La Collective de Prévoyance - COPRE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 12 avril 2019.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.


Nous avons vérifié:


- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

  
Philippe Lienhard  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

  
Ludovic Derenne  
Expert-réviseur

Genève, le 28 avril 2020

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



3 La Collective de Prévoyance - COPRE | Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation



**SIÈGE** AV. DE CHAMPEL 4  
CH - 1206 GENÈVE

**ADMINISTRATION** PLACE DE LA GARE 12 - CP  
CH - 1001 LAUSANNE  
T: 021 310 12 30

**COPRE@COPRE.CH - WWW.COPRE.CH**

